

Question de Mme Kattrin Jadin à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "les distinctions honorifiques de la police" (n° 15039)

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le président, madame la ministre, lors de la mise en place de la police intégrée en 2001, l'attribution des distinctions honorifiques a été suspendue provisoirement. Interpellée à ce sujet, j'avais déjà interrogé vos prédécesseurs, puis vous-même l'année dernière.

Selon mes sources, 40 000 dossiers seraient encore aujourd'hui en attente de traitement après un retard occasionné par l'installation d'une banque de données destinée à gérer l'octroi de ces distinctions honorifiques. J'ai pris connaissance de vos échanges avec deux de mes collègues à ce sujet en novembre dernier. Vous y indiquiez qu'un projet-pilote avait été développé au début 2012 et que les dossiers seraient clôturés avant la fin de l'année. D'autre part, vous déclariez également que la procédure avait été entamée en juillet 2012 pour 7 000 autres dossiers.

Mes questions sont donc les suivantes. Les délais que vous mentionniez en novembre ont-ils été respectés, tant pour le projet-pilote que pour les 7 000 dossiers ouverts en été? Étant donné l'état d'avancement de ces initiatives, le nombre des dossiers en retard a-t-il été réduit? Qu'en est-il à ce jour? D'autres procédures ont-elles été lancées pour les dossiers qui ne rentraient pas dans les deux groupes déjà cités? Quand le retard sera-t-il définitivement résorbé?

Joëlle Milquet, ministre:

Monsieur le président, chère collègue, depuis ma dernière réponse, les 149 dossiers du projet-pilote ont été analysés et validés par le service du Protocole. Dès lors, les distinctions seront officiellement attribuées après la signature des arrêtés. Ceux-ci sont en phase de finalisation au sein de l'administration.

S'agissant des 7 000 dossiers ouverts en juin 2012, la procédure suit son cours. La phase de validation par la chancellerie de la police intégrée a commencé. J'ai demandé que ce service accélère son travail. Au fur et à mesure que les dossiers seront validés par la chancellerie, ils seront transmis pour officialisation au service du Protocole, qui prépare les arrêtés.

Jusqu'à présent, aucune procédure supplémentaire n'a été ouverte, mais j'ai prévu d'organiser des phases de régularisation pour 2013 et les années suivantes.

Kattrin Jadin (MR):

Madame la ministre, je vous remercie beaucoup. Je pense que vous allez rendre heureux pas mal d'anciens agents de l'Intérieur, qui pourront ainsi bénéficier de cette distinction que certains attendent depuis très longtemps.